Méthode (sujet exam)

Sujet sur le site : certa

Sujet technov :

1er principe : définir le terme clé du sujet

Ex : question 1.1 : offre/ demande/ marché

1)Le marché est le lieu de confrontation entre l’offre et la demande permettant de déterminer un prix d’équilibre. L’offre de bien et service est proposé par les entreprises et la demande correspond au besoin du client.

2)Le marché concerné est le marché de l’infrastructure hébergés.

3)(quels est l’état du marché, quelle sont les perspectives ?). Le marché de l’infrastructure hébergé génère 463 M d’euro avec une croissance de 25% en un an. Parallels prévoit une croissance de 40% avec une hausse de 870 M d’euro. Aux Etats- unis le marché du cloud pour les PME représente 18.7 M de dollars en 2012 et devrait croitre de 19% d’ici 2015. L’infrastructure représente 5.5 milliard de dollars de ce marché.

4)(présentation de l’offre et la demande).

L’offre du marché : les offreurs sont à l’origine, les grands de l’infogérance (SSII) suivi par les géants du numérique (Google et amazon) ce sont également développée dans le secteur des PME qui se spécialise sur des offres précise (IBM, bull , microsoft , oracle).Un mouvement de concentration est prévu sur ce marché à l’initiative des nord-américain qui veulent s’implanter en Europe. :

La demande du marché : la demande est en pleine croissance et concerne maintenant les PME : 22% de ces entreprises déclarent y recourir. Les micro PME représente une croissance de 13% en 2011. A l’avenir les entreprises du middle market (entreprise spécialisée dans l’informatique sur le marché BtoB) compte également chercher à externaliser les systèmes d’informations.

Question 1.2 :

1)Les barrières à l’entrée du marché sont les obstacles érigés par les concurrents pour rendre difficile ou impossible l’accès au marché.

L’entreprise TechnoV rencontre des barrières sur le marché :

-les barrières économiques sont constitué par les couts et les investissements a supporté pour entrer sur ce marché.

-les barrières technologiques supposent un effort en termes d’innovation et donc des dépenses en R&D.

-les barrières stratégiques qui supposent de la part de TechnoV d’intégrer les normes et les standards utilisé donc dans l’infrastructure hébergé

Question 1.3 :

L’environnement peut présenter une opportunité ou une menace pour l’entreprise, s’il s’agit d’une opportunité l’entreprise doit trouver un avantage dans un éventuel changement de l’environnement (ex : disparition d’un concurrent).

Le marché de l’infrastructure hébergé est en pleine croissance et les demandes des clients se font de plus en plus ciblés. Les prestations sont à très forte valeur ajoutés.

Cependant Technov ne dispose pas des moyens financier et technologique nécessaire pour se lancer seuls sur le marché. En revanche elle dispose d’une clientèle en demande pour cette prestation. Technov peut se lancer à conditions qu’elle sous-traite la prestation auprès d’AtlantiqueTechnologie qui maitrise ce métier.

Question 2.2 :

La sous-traitance consiste à faire faire une partie de son activité par une autre entreprise. On sous-traite une partie de son activité principale mais aussi une fonction (ex : gestion du système d’information).

Le recours à la sous-traitance permet :

-de bénéficier d’une expertise, un savoir-faire

-de maitriser les couts car l’entreprise n’a pas besoin d’investir/recruter

-de bénéficier de perspective de développement

Cependant la sous-traitance présente des risques de mauvaises exécutions de la prestation, de disparitions du sous-traitant.

Technov, si elle veut entrer sur ce marché, doit utiliser les compétences d’un sous-traitant.

Question 2.4 :

L’asymétrie d’information fait que sur un marché donner l’une des parties l’offreurs ou le demandeur dispose de plus d’information que l’autre, ce qui peut provoquer un déséquilibre contractuel entre les parties. Akerloff a illustré cette théories avec le marché des véhicules d’occasion.

Le donneur d’ordre peut ne peut dévoiler l’ensemble des infos lors de la conclusion du contrat. Il doit faire face à un risque de rétentions d’informations de la part du sous-traitant qui lui maitrise tous les aspects du métier. C’est pourquoi l’élaboration d’un cahier des charges et de procédure de contrôle est nécessaire.